

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 octobre 2020
Délibération n° : 2020_59
Date de convocation : 30 septembre 2020

Objet : Demande de financement pour l'action de maraudage en saison estivale 2021 : sensibilisation aux bonnes pratiques en montagne

Par la suite d'une convocation en date du 30 septembre 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 06 octobre 2020 à 14 heures pour le Comité d'investiture, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance :

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, excusée, pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aigüilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Anne LABIAU (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé, pouvoir à Sébastien PINZETTA (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** – Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix)

Vu :

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;
- La délibération n° 2016_36 du Comité syndical du 26 mai 2016 ;
- Les travaux menés par le Département des Hautes-Alpes et le Parc naturel régional du Queyras sur le secteur du Col Agnel qui justifient une sensibilisation et une information sur le terrain ;

Considérant :

- Que le Parc naturel régional du Queyras souhaite maintenir l'effort de sensibilisation des visiteurs en période estivale sur des secteurs à enjeux (vallon de Bouchouse et Col Agnel) et l'étendre à d'autres secteurs (lacs Miroir et Sainte-Anne, Clapeyto et lac de Souliers, Malrif...) ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020
Affiché le
ID : 005-250500600-20201006-2020_59-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 octobre 2020
Délibération n° : 2020_59
Date de convocation : 30 septembre 2020

Objet : Demande de financement pour l'action de maraudage en saison estivale 2021 : sensibilisation aux bonnes pratiques en montagne

- Que le Parc naturel régional du Queyras peut solliciter une aide financière pour la réalisation de cette action auprès de la Région SUD Provence – Alpes – Côte d'Azur et du Département des Hautes-Alpes.

Le Comité syndical, réuni le 06 octobre 2020, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre de suffrages :	29	Votes Contre : 0
Nombre de membres présents :	16	Pour : 27
Nombre de membres représentés :	06	Abstentions : 00

D'approuver ou d'engager la demande de financement pour l'action de maraudage en saison estivale 2021 : sensibilisation aux bonnes pratiques en montagne

D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT ou TTC*		Recettes		%
Frais de personnel	10 000 €	Région Provence Alpes Côte-d'Azur	8 000 €	58 %
Frais de déplacement	1 200 €	Département des Hautes-Alpes	3 000 €	22 %
Matériel individuel (fonctionnement)	700 €	Autofinancement	2 750 €	20 %
Equipement (investissement)	1 850 €			
Coût total	13 750 €	Coût total	13 750 €	

*HT lorsqu'il s'agit de dépenses d'investissement ouvrant droit à récupération de TVA

TTC lorsqu'il s'agit de dépenses de fonctionnement et toutes dépenses n'ouvrant pas droit à récupération de TVA

De solliciter les financements auprès de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur et du Département des Hautes-Alpes.

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

